



Changement de regime matrimonial

Par **beva**, le **08/11/2013** à **08:34**

je suis en situation de surendettement et à ce titre je ne peux envisager de contracter un emprunt quelqu'en soit la nature. La procédure de surendettement a été établie en mon seul nom à ma demande.

ma question est la suivante: en changeant de régime matrimonial (actuellement sous communauté), mon épouse peut -elle faire une demande de prêt immobilier en son nom et procéder à un achat immobilier?

merci pour votre réponse

Par **youris**, le **08/11/2013** à **10:35**

bjr,

le changement de régime matrimonial est publié dans les journaux d'annonces légales pour informer les éventuels créanciers.

même mariés sous le régime de séparations de biens, l'organisme de crédit vous demandera sans doute d'être co-emprunteur.

le changement de régime matrimonial n'est pas gratuit, vous aurez à payer la convention notariale, éventuellement liquider le régime matrimonial, le journal d'annonces légales, éventuellement un avocat si un tribunal est nécessaire.

cdt